Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20261029-20261029D7-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 50 + 8 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. J. LEFEVRE

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT , M. F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, P ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, MM. J.-M. KRENER, M. DANNER, G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Mme G. HUSER - Suppléante -, MM. A. DANNER, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Q. BREFI, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, S. CUNRATH, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. DORN - Pouvoir à M. P. DONMEZBAS -, M. D. ETTER - Pouvoir à M. B. KRIEGER -, Mmes F. BRACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, S. SCHNELL - Pouvoir à M. M. DANNER -, MM. Y. KLEIN - Pouvoir à Mme S. GANGLOFF -, P. GANGLOFF, R. SCHMITT - Pouvoir à M. M. KRAPFENBAUER -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°7 : Dispositif d'octroi d'un fonds de concours communautaire à chaque commune de la Communauté de Communes

Rapporteur : M. C. WINDSTEIN

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de DONNER son accord à la mise en place, à compter du 1er janvier 2027 et pour la durée du mandat en cours, d'un dispositif d'octroi d'un ou de plusieurs fonds de concours communautaire(s) aux communes membres de la Communauté de Communes pour tout projet d'investissement dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage ;

* d'ATTRIBUER une enveloppe financière de 25 000 € maximum à chaque commune pour le (les) fonds de concours octroyé(s) ;

* de PRÉCISER que :

- cette enveloppe de 25 000 € attribuée par la CCHLPP à chaque commune financera :
  - 5 projets maximum pendant la durée du mandat
  - 1 projet maximum par année civile
- le montant minimum du fonds de concours octroyé par la CCHLPP sera de 5 000 € par projet et de 25 000 € au maximum pour un seul projet
- le montant du fonds de concours octroyé pour chaque projet ne pourra excéder la part du financement assurée par la commune bénéficiaire du fonds de concours

- les dossiers de demande de fonds de concours seront instruits par le Bureau communautaire dans l'ordre de dépôt, par les communes, des dossiers de demande comprenant :
    - une note synthétique de présentation du projet
    - un plan de financement prévisionnel
- l'attribution de chaque fonds de concours sera décidée par délibération du Conseil communautaire dans la limite d'une enveloppe financière annuelle de 200 000 € arrêtée chaque année par le Conseil communautaire lors du Budget Primitif
- le versement du fonds de concours :
    - sera conditionné à la réalisation du projet dans les 2 ans qui suivent la date du dépôt de la demande
    - se fera après délibération concordante du Conseil municipal de la commune bénéficiaire du fonds de concours et sur présentation du DGD ou de la facture certifié(e) acquitté(e) par le Service de Gestion Comptable et du plan de financement définitif

***** AUTORISER le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jérôme LEFEVRE	Fabrice ENSMINGER
Secrétaire de séance	Président